

Aide a la défense acces au service d'un avocat

Par **gammel_old**, le **05/06/2007** à **19:27**

Bonjour,

Ma petite amie a eu un accident de voiture avec un autre véhicule.

L'autre personne a eu la clavicule cassée, elle et sa passagère non rien de grave à part un petit tromatisme cranien .

Elle est convoquée au tribunal de Lannion début juillet mais nous n'avons pas les moyens d'engager les services d'un avocat.

Que pouvons nous faire ??

Merci d'avance

Par Jurigaby, le 05/06/2007 à 22:18

Bonjour.

Vous pouvez demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Je vous conseille de vous rendre sur le sîte internet du ministère de la justice, vous trouverez toutes les inforamtions dessus.

Cdt.